



Expertise comptable  
Audit, Conseil et Social

VERSION GREFFE

**ASSOCIATION HOSPITALIERE DE L'ARBRESLE**

**Siège social : 206 Chemin du Ravatel  
69210 L'ARBRESLE**

**SIRET : 779 655 984 00010**



**ORIAL**

ASSOCIÉS  
EXPERTISE COMPTABLE ET  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL

12-15, quai du Commerce  
69336 Lyon cedex 09  
Tél. 04 78 43 45 55

BUREAU

167, rue Charles Germain  
69400 Villefranche s/ Saône  
Tél. 04 74 68 37 43

**ORIAL PARIS**

ASSOCIÉS  
EXPERTISE COMPTABLE ET  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

6 rue de Bassano  
75116 Paris  
Tél. 01 40 17 05 47



**ORIAL  
PROVENCE**

ASSOCIÉE  
EXPERTISE COMPTABLE  
22, cours Jean Jaurès  
84603 Valréas cedex 03  
Tél. 04 90 35 05 97

Membre du réseau



[www.orial.fr](http://www.orial.fr)

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.  
Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et aux  
Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom et de Paris.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale,

**I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE L'ARBRESLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**II- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**III- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'appréciation sur la continuité d'exploitation a été étayée par la lettre de soutien obtenue de la part du Groupe SOS.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

#### V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 juin 2023

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

  
S. AIGLOZ, Président


**Bilan et compte de résultat**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	298 243	247 243	51 001	0,45	74 104	0,57
Immobilisations corporelles						
. Terrains	59 602		59 602	0,53	59 602	0,46
. Constructions	12 121 347	5 997 070	6 124 277	54,54	6 295 989	48,47
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 986 463	1 551 001	435 462	3,88	487 336	3,75
. Autres immobilisations corporelles	3 312 459	2 498 679	813 780	7,25	1 000 489	7,70
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	114 405		114 405	1,02	112 725	0,87
. Autres	1 050 168		1 050 168	9,35	1 200 168	9,24
<b>TOTAL (I)</b>	<b>18 942 688</b>	<b>10 293 994</b>	<b>8 648 694</b>	77,02	<b>9 230 413</b>	71,06
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	118 601		118 601	1,06	130 579	1,01
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 364 960	113 085	1 251 876	11,15	2 142 951	16,50
. Autres	148 365		148 365	1,32	246 493	1,90
Disponibilités	1 034 929		1 034 929	9,22	1 217 823	9,38
Charges constatées d'avance	26 058		26 058	0,23	21 552	0,17
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 692 913</b>	<b>113 085</b>	<b>2 579 829</b>	22,98	<b>3 759 398</b>	28,94
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>21 635 601</b>	<b>10 407 079</b>	<b>11 228 523</b>	100,00	<b>12 989 811</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	141 872	1,26	141 872	1,09
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	726 629	6,47	1 072 924	8,26
. dont réserves sous gestion propre				
. Réserves des activités sociales et medico-sociales	358 097	3,19	358 097	2,76
. Autres	42 686	0,38	42 686	0,33
Report à nouveau	1 712 391	15,25	1 865 737	14,36
. dont report à nouveau sous gestion propre				
Excédent ou déficit de l'exercice	-80 913	-0,71	-499 641	-3,84
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	2 900 760	25,83	2 981 673	22,95
Subventions d'investissement	2 102 982	18,73	2 148 529	16,54
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 003 742</b>	<b>44,56</b>	<b>5 130 203</b>	<b>39,49</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds dédiés	625 231	5,57	634 908	4,89
<b>TOTAL (II)</b>	<b>625 231</b>	<b>5,57</b>	<b>634 908</b>	<b>4,89</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	225 996	2,01	463 190	3,57
Provisions pour charges			134 136	1,03
<b>TOTAL (III)</b>	<b>225 996</b>	<b>2,01</b>	<b>597 326</b>	<b>4,60</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 950 856	26,28	3 349 055	25,78
Emprunts et dettes financières diverses	94 578	0,84	79 880	0,61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526 086	4,03	1 381 114	9,80
Dettes fiscales et sociales	1 742 056	15,51	1 561 997	12,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 978	0,53	93 898	0,72
Autres dettes			240 967	1,86
Produits constatés d'avance			17 165	0,13
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>5 373 554</b>	<b>47,86</b>	<b>6 627 375</b>	<b>51,02</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>11 228 523</b>	<b>100,00</b>	<b>12 989 811</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>							
Cotisations	245		420		-175		-41,66
Ventes de biens et services							
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales							
- Ventes de prestations de services	868 190		695 749		172 441		24,78
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 282 173		2 525 537		-243 364		-9,63
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	10 971 531		10 776 434		195 097		1,81
- Ressources liées à la générosité du public							
- Mécénats	105 000		105 000				0,00
- Legs, donations et assurances-vie	5 855		1 364		4 491		329,25
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	136 408				136 408		N/S
Utilisations des fonds dédiés	65 699		22 118		43 581		197,04
Autres produits	101 792		93 251		8 541		9,16
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>14 536 894</b>		<b>14 219 872</b>		<b>317 022</b>		2,23
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Autres achats et charges externes	3 603 450		4 217 847		-614 397		-14,56
Aides financières			250 000		-250 000		-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	841 055		783 614		57 441		7,33
Salaires et traitements	6 448 482		6 041 872		406 610		6,73
Charges sociales	2 791 351		2 619 571		171 780		6,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	686 262		611 840		74 422		12,16
Dotations aux provisions			31 028		-31 028		-100,00
Reports en fonds dédiés	56 022		135 550		-79 528		-58,66
Autres charges	76 973		80 213		-3 240		-4,03
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>14 503 596</b>		<b>14 771 536</b>		<b>-267 940</b>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>33 298</b>		<b>-551 663</b>		<b>584 961</b>		106,04
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>							
Autres intérêts et produits assimilés	4 485		3 166		1 319		41,66
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>4 485</b>		<b>3 166</b>		<b>1 319</b>		41,66
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
Intérêts et charges assimilées	31 847		30 911		936		3,03
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>31 847</b>		<b>30 911</b>		<b>936</b>		3,03
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-27 362</b>		<b>-27 745</b>		<b>383</b>		1,38
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>5 936</b>		<b>-579 408</b>		<b>585 344</b>		101,02
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>							
Sur opérations de gestion	32 752		239 436		-206 684		-86,31
Sur opérations en capital	103 769		101 310		2 459		2,43
Reprises sur provisions et transferts de charges	387 194				387 194		N/S
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>523 715</b>		<b>340 746</b>		<b>182 969</b>		53,70

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	456 335	257 119	199 216	77,48
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	150 000		150 000	N/S
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>606 335</b>	<b>257 119</b>	<b>349 216</b>	135,82
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-82 620</b>	<b>83 627</b>	<b>-166 247</b>	-199,79
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 229	3 860	369	9,56
Total des produits (I + III + V)	15 065 094	14 563 784	501 310	3,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 146 007	15 063 426	82 581	0,55
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-80 913</b>	<b>-499 641</b>	<b>418 728</b>	83,81
<b>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales</b>				

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>PRODUITS :</b>					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
<b>TOTAL</b>					
<b>CHARGES :</b>					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>					

## ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	11.228.523 €
- Total des Produits	15.065.094 €
- Résultat de l'exercice	- 80.913 €

L'exercice a une durée de 12 mois et s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Réf.	Nature des informations	Produites	Non produites, car	
			NS	NA
	<b>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	X		
	<b>FAITS CARACTERISTIQUES</b>	X		
	<b>EVENEMENTS POST CLOTURE</b>	X		
	<b>CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE</b>	X		
	<b>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b>	X		
	<b>NOTES SUR LE BILAN</b>			
Note 1	Immobilisations incorporelles & corporelles	X		
Note 2	Amortissements des Immobilisations incorporelles & corporelles	X		
Note 3	Etat des créances & dettes	X		
Note 4	Fonds Propres et report à nouveau	X		
Note 5	Ventilation des résultats de gestion par établissement	X		
Note 6	Provisions & Dépréciations	X		
Note 7	Subventions d'investissement	X		
Note 8	Fonds dédiés	X		
Note 9	Emprunts	X		
Note 10	Charges à Payer	X		
Note 11	Produits à recevoir	X		
	Bilan financier			X
	Tableau de flux de trésorerie			X
	Résultat Effectif Global			X
Note 12	Charges et produits constatés d'avance	X		
Note 13	Résultat exceptionnel	X		
Note 14	Subventions et Concours Publics	X		
Note 15	Effectif	X		

**PRESENTATION DE L'ENTITE**

L'Association Hospitalière de l'Arbresle a pour objet de faire fonctionner un ou plusieurs établissements, à but non lucratif, donnant des soins hospitaliers généraux ou spécialisés.

Les activités exercées au sein de l'association sont :

- L'activité dite « Principale » avec 35 lits de médecine et 26 lits de de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR),
- Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 30 lits
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 50 lits et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Une équipe de liaison et de soins en addictologie
- Des consultations pluridisciplinaires
- Un Centre Périnatal de Proximité (CPP)

**FAITS CARACTERISTIQUES****Conséquences de la crise sanitaire Covid 19**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2022 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

Les financements (dotations globales, subventions) ont été maintenues.

Les dirigeants n'ont pas identifié d'incertitude significative sur la capacité de la structure à poursuivre son exploitation.

L'association a bénéficié au cours de l'exercice 2022 de mesures ayant concouru au maintien de l'équilibre financier :

- Des garanties de financement sur les recettes de tarification à l'activité,
- D'aide à la trésorerie pour 750 K€,
- Des financements pour compenser les dépenses liées à la crise sanitaire :
  - o les surcoûts de dépenses liées à la Covid : 103 K€. Ces financements ont été complètement utilisés en 2022.
  - o les primes Ségur et Grand Age ont été octroyées pour 819 K€ et compensées par des financements des autorités pour 816 K€.

Par ailleurs, l'association avait bénéficié de mesures permettant d'alléger les tensions de trésorerie Commissaire aux Comptes

- en 2020, un emprunt garanti par l'Etat a été reçu pour 1 200 K€ (taux d'intérêts : 0,73 %, durée )
- en 2021, une convention dite de l'article 50 avait été signée avec l'ARS d'un montant de 1.500.000 euros. Cette convention entre dans le cadre du dispositif d'assainissement des situations financières des établissements sanitaires. L'établissement s'est engagé sur des objectifs et indicateurs financiers à atteindre au 31 décembre 2029. En cas d'inexécution totale ou partielle des engagements et/ou de surcompensation des charges, le financeur procédera à une reprise de financements.

#### **Augmentation de la valeur du point**

Dans le cadre des mesures sur le pouvoir d'achat des accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ont été agréés par arrêté le 21 décembre 2022 et publiés au Journal officiel le 24 décembre 2022.

Ces accords prévoient notamment :

- l'augmentation de la valeur du point à hauteur de 4.58 euros ;
- la hausse des indices minimum garantis

Ces mesures sont rétroactives au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et les régularisations des paies des salariés ont été effectuées en janvier 2023.

A la clôture 2022, l'impact de ces nouvelles mesures, estimé à 99 K€ a été provisionné.

Les financements reçus pour compenser cette augmentation du point se sont élevés à 143 K€, la part non utilisée de 44 K€ a été neutralisée en fonds dédiés.

#### **Autres Faits Majeurs**

Au cours de l'exercice 2021, l'association avait constaté que les effets directs ou indirects de la crise sanitaire et spécifiques à ce secteur d'activité (notamment des difficultés à recruter) avaient eu un impact sur la situation financière sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation pour l'exercice 2022.

Afin d'assurer la continuité d'exploitation pour les exercices suivants, le conseil d'administration de l'hôpital de l'Arbresle du 14 décembre 2022 a décidé de se rapprocher du groupe SOS.

#### **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Pas d'évènement significatif post-clôture à signaler.

#### **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES**

a) Changement de méthode comptable et de de présentation empêchant la comparaison

Néant.

b) Changement d'estimation comptable

Néant.

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION****1. PRINCIPES COMPTABLES**

- a) Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4-11-2016 de l'Autorité des normes et dans le respect du principe de prudence, de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices, et la continuité de l'exploitation.
- b) Il a été fait application des dispositions particulières résultant :
- Du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, intégrant l'article 1<sup>er</sup> du règlement ANC n°2019-04 et le règlement ANC n°2020-08.
  - Du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
  - De l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M22 et M22 Bis) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.
  - De l'instruction n° D.G.A.S./SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires ;
  - De l'arrêté du 12 novembre 2008 Ministère du travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires ;
  - De l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L 312.1 du code de l'action sociale et des familles.
- c) Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation,
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financier,
  - Indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- d) Pour se mettre en conformité avec les règlements comptables CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, un changement de méthode a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la présentation des immobilisations.

L'Association a opté pour un traitement selon la méthode rétrospective.

## 2. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

### a) Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire sur la valeur d'acquisition des biens. Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Agencements du terrain	linéaire	sur 20 ans
Constructions (*)	linéaire	sur 50 ans
Agencements des constructions	linéaire	sur 10 ans
Matériel médical	linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de cuisine et lingerie	linéaire	de 5 à 10 ans
Agencements	linéaire	sur 10 ans
Matériel roulant	linéaire	sur 5 ans
Mobilier	linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	linéaire	ou dégressif de 5 à 10 ans
Matériel agricole et viticole	linéaire	sur 10 ans

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

### b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### c) Stocks :

Les montants figurant au bilan correspondent à l'inventaire des fournitures non médicales, des produits pharmaceutiques et fournitures médicales en stock au 31 décembre 2022.

### d) Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### e) Fonds propres sans droit de reprise, réserves et report à nouveau

Les fonds propres et les réserves ont une origine totalement privée, à l'exception de :

- la réserve de trésorerie qui a été financée par le prix de journée,
- la dotation attribuée pour l'assainissement financier (dite « Article 50 ») signée avec l'ARS en 2021 pour un montant de 1 500 000 €.

Le détail des fonds propres et report à nouveau est communiqué en Note 4.

**f) Subventions d'Investissement**

Dans le cadre de différentes conventions signées avec les financeurs, des subventions ayant pour objet la réalisation d'investissements, sont comptabilisées au passif du bilan en subvention d'investissement.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat d'exploitation au même rythme que les actifs subventionnés.

Le détail des fonds dédiés est communiqué en Note 7.

**g) Provision pour risques et charges :**

Des provisions sont constituées dès lors qu'un risque d'un montant significatif est connu.

Le détail des provisions pour risques et charges est communiqué en Note 6.

**h) Provisions pour indemnité de départ en retraite :**

Les modalités de calculs de l'évaluation actuarielle ont été les suivantes :

- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.77 %,
- Coefficient de calcul de l'indemnité en application de la Convention Collective applicable à l'Association,
- L'âge de départ à la retraite est fixé à 62 ans,
- Evolution des salaires (1,50%),
- Application d'une probabilité de présence jusqu'à la retraite (100%),
- Taux de charges sociales et fiscales retenu à 47% pour les non-cadres et 61% pour les cadres.

L'évaluation des engagements hors bilan évalués pour l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2022 est communiquée en note 3-a ci-après.

**i) Fonds dédiés :**

Les fonds dédiés enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Fonds dédiés relatifs à des immobilisations amortissables : l'entité rapporte en produits la quote-part de fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation financée.

Le détail des fonds dédiés est communiqué en Note 8.

**j) Dettes provisionnées pour congés à payer :**

Le montant de la provision pour Congés à Payer est comptabilisé conformément à la réglementation comptable.

**3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**a) Engagements hors bilan**

- Engagements de retraite

La part des engagements de retraite non comptabilisée à la clôture s'élève à 512 899 €. Les modalités d'estimation sont indiquées dans la note 2-h ci-avant de l'annexe.

**b) Volontariat Associatif**

Dans le cadre de la loi N° 2006-584 du 23 mai 2006, la rémunération des 3 plus hauts dirigeants de l'association est égale à zéro, ceux-ci étant tous bénévoles.

**c) Contribution volontaire en nature**

L'association n'ayant pas pu valoriser les contributions volontaires en nature, ces dernières ne font l'objet d'aucune information.

**d) Honoraires de Commissariat aux Comptes**

Le montant des honoraires comptabilisé au sein du compte du résultat :

- pour la part des honoraires liés à la mission de contrôle légal des comptes sociaux s'élève à 12.955 euros, T.V.A. non récupérable incluse,
- et 0 euro au titre des autres mission entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes.

## NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES &amp; CORPORELLES

Commissaire aux Comptes



Immobilisations brutes = 18 942 688 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	298 243	0	0	298 243
. Immobilisations corporelles	17 227 009	252 863	0	17 479 872
. Immobilisations financières	1 312 893	1 680	150 000	1 164 573
<b>TOTAL</b>	<b>18 838 145</b>	<b>254 543</b>	<b>150 000</b>	<b>18 942 688</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des éléments suivants :

- des parts sociales de la Caisse d'Épargne pour 114.280 euros.
- D'une créance de 1 050 000 euros liée à une convention dite de l'article 50 signée avec l'ARS sur l'exercice 2021.

L'échéancier prévisionnel des versements est de 150 000 euros sur les exercices 2023 à 2029, soit un total de 1 050 000 euros inscrit en immobilisations financières

## NOTE 2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES &amp; CORPORELLES

Amortissements et provisions d'actif = 10 293 994 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	224 139	23 104	0	247 243
. Immobilisations corporelles	9 383 593	663 158	0	10 046 751
. Titres mis en équivalence	0	0	0	0
. Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 607 732</b>	<b>682 262</b>	<b>0</b>	<b>10 293 994</b>

Dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2005, l'option pour la méthode rétrospective appliquée aux constructions a entraîné un impact négatif de 268.760 euros sur les fonds propres d'ouverture.

## NOTE 3 : ETAT DES CREANCES &amp; DETTES

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers = 113.085 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
. Stocks et en-cours					
. Comptes de tiers	115 357			2 272	113 085
. Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>115 357</b>			<b>2 272</b>	<b>113 085</b>

Suite au passage en dotation globale au 1<sup>er</sup> janvier 1998, les créances sur les caisses de Sécurité Sociale au 31 décembre 1997, après avoir été encaissées en 1998, ont fait l'objet d'un prélèvement d'un équivalent sur la dotation globale de financement 1998.

La part résiduelle de créance non exigible figure dans le poste « Créances usagers et comptes rattachés » dans un compte « Créance Art. 58 part non exigible » pour 113.085 euros.

Cette part de créance ne sera pas recouvrée tant que l'établissement relèvera du système de la dotation globale pour l'activité Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), elle est donc inscrite en créance à plus d'un an.

En 2010 compte tenu du caractère incertain du passage des SSR à la tarification à l'activité, cette créance a été dépréciée en totalité, soit pour 113.085 euros.

#### NOTE 4 : FONDS PROPRES ET REPORT A NOUVEAU

Fonds propres = 5.003.742 euros

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	141 872	0	0	0	141 872
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserves	1 473 706	-346 295	0	0	1 127 411
Report à nouveau	1 865 736	-153 346	0	0	1 712 391
Excédent ou déficit de l'exercice	-499 641	499 641	0	-80 913	-80 913
<b>Situation nette</b>	<b>2 981 643</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-80 913</b>	<b>2 900 760</b>
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	2 148 529	0	58 222	-103 769	2 102 982
<b>TOTAL</b>	<b>5 130 203</b>	<b>0</b>	<b>58 222</b>	<b>-184 682</b>	<b>5 003 743</b>

Report à nouveau = 1.712.391 euros

	Report à nouveau 01/01/2022	Affectation du résultat 2021	Report à nouveau 31/12/2022
Budget principal	-1 520 932 €	-162 749 €	-1 683 681 €
Dotation aux établissements de santé Art.50	1 500 000 €		1 500 000 €
Part des subventions d'invest. déjà rapportée au résultat	2 008 241 €		2 008 241 €
EHPAD-USLD Heb 2012	-48 180 €		-48 180 €
USLD Dépendance 2012	1 307 €		1 307 €
EHPAD Dépendance 2009 non refinancé	-5 364 €		-5 364 €
EHPAD Soins 2021 non refinancé	0 €	-10 317 €	-10 317 €
EHPAD Hébergement 2014 non refinancé	-19 082 €	19 082 €	0 €
EHPAD Hébergement 2016 non refinancé	-3 772 €	638 €	-3 134 €
EHPAD Hébergement 2017 non refinancé	-34 448 €		-34 448 €
EHPAD Hébergement 2020 non refinancé	-12 034 €		-12 034 €
<b>Reports à nouveau</b>	<b>1 865 737 €</b>	<b>-153 346 €</b>	<b>1 712 391 €</b>

## NOTE 5 : VENTILATION DES RESULTATS DE GESTION PAR ETABLISSEMENT



AFFECTATION RESULTATS DE GESTION 2022		Résultats comptables	Affectation soumise à l'AG
Résultat Budget Principal		-48 989	Report à nouveau déficitaire
Résultat EHPAD :	Soins :	50 779	Diminution des reports déficitaires à hauteur de 10 317 € et le reliquat en réserve de compensation des déficits
	Hébergement :	-49 034	Augmentation des reports déficitaires
	Dépendance :	-7 810	Diminution de réserve de compensation des déficits
Résultat USLD :	Soins :	15 982	Augmentation de réserve de compensation des déficits
	Hébergement :	-13 086	Diminution de réserve de compensation des déficits
	Dépendance :	-38 554	Diminution des réserves de compensation des déficits à hauteur de 31 282 € et le reliquat en report déficitaire
<i>Sous-total hors siège</i>		-90 711	
Résultat Siège :		9 798	Augmentation des réserves
Résultat global :		-80 913	

## NOTE 6 : PROVISIONS &amp; DEPRECIATIONS

Les provisions pour charges concernent des litiges sociaux : les montants ont été déterminés en tenant compte des risques encourus.

Provisions pour risques et charges = 225 996 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions pour litiges	463 190	150 000	387 194		225 996
Autres provisions pour risques	107 883		107 883		0
Provisions pour travaux d'accessibilité	26 252		26 252		0
<b>TOTAL</b>	<b>597 325</b>	<b>150 000</b>	<b>521 330</b>	<b>0</b>	<b>225 996</b>

Au 31/12/2021, les soldes de jours de RTT étaient enregistrés en « Autres provision pour risques ». A partir de l'exercice 2022, cette provision a été comptabilisée en « Dettes sociales » pour un montant de 86 051€, charges sociales et fiscales comprises.

## NOTE 7 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sur biens, non renouvelables, concernent :

- une aide de 18 764 € attribuée en 2015 pour l'équipement du pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).
- une aide de 12 052 € attribuée en 2016 pour le changement d'une chaudière.
- une aide de 139 360 € attribuée en 2017 pour la réfection des chambres.
- deux aides attribuées en 2019 pour le financement de divers matériels, une de 33 264 € et une autre de 4 667 €.
- des subventions d'investissement de 3 970 114 € perçue en 1997 pour la construction du bâtiment (Cf. « Fonds propres et report à nouveau »)
- Une aide de 5 000€ obtenue sur 2020 pour l'achat d'une borne d'animations multiples.
- Une aide de 26 222 € reçue en 2022 pour l'investissement du quotidien des établissements pour personnes âgées.
- Une aide de 32 000 € reçue en 2022 au titre du FMIS.

## NOTE 8 : FONDS DEDIES

Fonds dédiés = 625 231 euros

	Ouverture	Augmentation	Utilisés	A la clôture
Soutien à l'investissement 2015	8 271		1 378	6 892
Formation Elsa 2016	1 301		89	1 212
Financements privés pour la Construction 1997 (ANC 2018-06)	93 908		3 659	90 249
FIR CLACT 2018 (ANC 2018-06)	60 279		20 118	40 161
FIR ARS Travaux 2020	297 500		15 000	282 500
Culture à l'hôpital	8 008	249		8 257
HOP'EN	90 373		17 371	73 002
FMIS	37 169		8 083	29 086
TabForLib 2020	38 099			38 099
ARS 2022 Revalorisation du point		43 838		43 838
Dons 2022 Projet intergénérationnel		2 695		2 695
ARS 2022 TabForLib		9 240		9 240
<b>Total</b>	<b>634 908</b>	<b>56 022</b>	<b>65 609</b>	<b>625 231</b>

**NOTE 9 : EMPRUNTS**

2022	TOTAL	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PGE CAISSE D'EPARGNE	826 789	239 857	586 932	
CLIMATISATION	96 190	34 749	61 441	
RAILS AUX PLAFONDS	39 549	12 066	27 482	
PARC AUTOMATE	9 226	5 024	4 203	
CE INVESTISSEMENTS DIVERS	124 395	17 824	71 103	35 468
BANQUE POSTALE	1 853 396	91 860	378 659	1 382 877
<b>TOTAL</b>	<b>2 949 544</b>	<b>401 380</b>	<b>1 129 819</b>	<b>1 418 345</b>

**NOTE 10 : CHARGES A PAYER**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 313 €
Dettes fournisseurs d'exploitation	106.973 €
Dettes fiscales et sociales	813.938 €
<b>Total</b>	<b>922.224 €</b>

**NOTE 11 : PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir se composent :

- d'indemnités de la CPAM et de COLLECTEAM pour 35.991 euros,
- de remboursements de formation à recevoir pour 2.103 euros,
- de factures clients à établir pour 1.300 euros.
- d'avoirs à recevoir pour 7.138 euros.
- de divers produit à recevoir pour 100.734 euros, principalement des subventions et mécénat.

**NOTE 12 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance :

Il s'agit de charges ordinaires d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur pour 26.058 euros.

Produits constatés d'avance :

Néant.

**NOTE 13 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Commissaire aux Comptes

Orial

**Résultat exceptionnel : - 82 620 €**

Charges exceptionnelles :

- Dénouement d'un litige net de reprise de provision : 40.816 € 428 010 – 387 194 =
- Dotations aux provisions pour risque : 150.000 €
- Autres charges exceptionnelles : 28.325 €

Produits exceptionnels :

- Quote-part de subvention rapportée au résultat : 103.769 €
- Autres produits exceptionnels : 32.752 €

**NOTE 14 : SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS**

Nature du financement octroyé	Objet	Financier	Montant
Concours publics	USLD	ARS	1 059 581
Concours publics	EHPAD et PASA	ARS	1 090 893
Subventions d'exploitation	FIR	ARS	113 284
Subventions d'exploitation	Aides à l'apprentissage	Etat	16 667
Subventions d'exploitation	Aides	OETH	1 749
		<b>TOTAL</b>	<b>2 282 173</b>

**NOTE 15 : EFFECTIF****EFFECTIF**

L'effectif médical est :

- de 9.98 postes en équivalent temps plein pour le budget principal ;
- de 0.73 postes en équivalent temps plein pour le budget EHPAD ;
- de 0.60 postes en équivalent temps plein pour le budget USLD.

L'effectif non médical est :

- de 87.68 postes en équivalent temps plein pour le budget principal ;
- de 40.65 postes en équivalent temps plein pour le budget EHPAD ;
- de 25.34 postes en équivalent temps plein pour le budget USLD.

